



Documents d'Objectifs

ZSC Ridens et dunes hydrauliques du
détroit du Pas-de-Calais : FR 3102004

Validé le 08/04/2026 – Approuvé le XX/xx/2026

Tome 3

Objectifs et mesures de gestion

Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais

ZSC FR 3102004

Document d'objectifs – Tome 3

Objectifs et mesures de gestion

Table des matières

ENJEUX, OBJECTIFS A LONG TERME ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

RAPPEL DES ENJEUX5
DEFINITION DES OBJECTIFS A LONG TERMES
DEFINITION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS8
TABLEAU DE BORD8

MESURES DE GESTION1

FICHES MESURES11
DESCRIPTION ET CONTENU D'UNE FICHE MESURE12

OBJECTIF A : REDUIRE LES PRESSIONS EXERCEES A L'ECHELLE DU SITE SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LEURS FONCTIONNALITESERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

FICHE M223
RÉGLER LES ARTS TRAINANTS DE FOND SUR LES HABITATS SENSIBLES A ENJEUX AU-DELA DES 3 MILLES MARINS EN FONCTION DE L'AVANCEE DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LES CHALUTS LIMITANT SIGNIFICATIVEMENT L'IMPACT SUR LES HABITATS ET FONCTIONS CIBLEES23
FICHE M327
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE MAMMIFERES MARINS EN PARTENARIAT AVEC LES PECHEURS ET AVEC L'ANALYSE RISQUE PECHE ESPECES EN VUE DE LES REDUIRE27
FICHE M4ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INTÉGRER LES MESURES REGLEMENTAIRES SUR LE SITE NATURA 2000 AUX DIFFERENTS PLANS DE CONTROLE ET RELAYER LES BESOINS DE CONTROLE AUPRES DES INSTANCES COMPETENTESERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE M534
EVALUER LA PRESENCE DE MACRODECHETS SUR LE SITE NATURA 2000 ET SOUTENIR DES ACTIONS DE RAMASSAGE34
FICHE M637
MENER DES ACTIONS PILOTES VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES USAGES SUR LES HABITATS37
ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE37
FICHE M740
DIFFUSER, COMPLETER SI NECESSAIRE ET PROMOUVOIR LA CHARTE NATURA 2000ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

OBJECTIF B : COORDONNER L'ANIMATION DU SITE ET RÉALISER UNE VEILLE SUR LES USAGESERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

FICHE M843
ANIMER LE DOCOB EN COORDINATION AVEC LES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTEGEES ADJACENTES43

FICHE M946

RECHERCHER LA MUTUALISATION DES ACTIONS, MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AVEC D'AUTRES GESTIONNAIRES A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET D' ACTIONS EN COMMUN46

FICHE M1049

ETABLIR ET RENSEIGNER LES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DU SITE POUR LES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE49

FICHE M1153

PARTICIPER AUX POLITIQUES CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DU SITE NATURA 200053

FICHE M1256

REALISER UNE VEILLE SUR LES PROJETS ET USAGES, SENSIBILISER ET RESTITUER LES RESULTATS DES SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX AU COPIL56

OBJECTIF C : SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES A ENJEUX ET REpondre AUX ENJEUX DE CONNAISSANCES59

FICHE M1359

AMELIORER LES CONNAISSANCES ET SUIVRE LES HABITATS MARINS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 200059

FICHE M1463

AMELIORER LES CONNAISSANCES ET SUIVRE LES ESPECES MARINES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ET PLUS PARTICULIEREMENT LES MAMMIFERES MARINS (DONT LE MARSOUIN COMMUN)63

FICHE M1567

AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES NON-INDIGENES IDENTIFIEES AU SEIN DU SITE NATURA 200067

OBJECTIF D : SOUTENIR LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL MARIN70

FICHE M1670

COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX LIES AUX SITES NATURA 2000 ET VALORISER L'IMPLICATION DES DIVERS ACTEURS DANS LA PROTECTION DU MILIEU MARIN70

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES84

ANNEXE 186

ANNEXE 287

ENJEUX, OBJECTIFS A LONG TERME ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette section du troisième volet du DOCOB s'intéresse aux objectifs de conservation à long terme (OLT) des espèces et habitats d'intérêt communautaire, aux objectifs opérationnels (OO) qui en découlent et aux mesures de gestion à mettre en œuvre pour atteindre ces OLT.

RAPPEL DES ENJEUX

Un **enjeu de conservation** dans le cadre de Natura 2000 est un élément du patrimoine naturel ou du fonctionnement écologique pour lequel ces sites présentent une responsabilité et dont l'état de conservation doit être préservé ou amélioré.

A la suite du diagnostic du patrimoine naturel, des enjeux de conservation ont été définis sur la base d'un ensemble de critères et priorisés pour le site « Ridens et Dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC) (cf. DOCOB Tome I).

DEFINITION DES OBJECTIFS A LONG TERME

Un **objectif de conservation à long terme (OLT)** est défini dans le cadre de Natura 2000 comme le maintien ou la restauration de l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Les OLT sont basés sur les critères de la définition de l'état favorable de conservation de la directive Habitats-Faune-Flore (art.1 e)¹.

Pour rappel, pour les habitats de la directive, ces critères sont :

- L'aire de répartition et les surfaces occupées au sein d'une aire donnée ;

- La structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien ;
- L'état de conservation des espèces typiques.

Pour les espèces de la directive, ces critères sont :

- La dynamique de la population ;
- L'aire de répartition ;
- Le bon état de l'habitat de l'espèce.

Afin de pouvoir évaluer la progression vers l'état souhaité sur le long terme, un **niveau d'exigence** est précisé (quantitatif ou qualitatif). Ce niveau d'exigence peut être assimilé à la cible précise visée au travers de l'OLT et traduit l'ambition portée par les gestionnaires dans les limites du possible (selon les moyens et techniques disponibles) ; c'est également cette cible qui définira les suivis nécessaires et les indicateurs d'état à calculer dans le cadre de l'évaluation de l'atteinte de l'OLT.

¹ Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Coll. Cahiers Techniques n°88, OFB, 2017.

Les OLT définis pour les enjeux de conservation priorités des sites Natura

2000 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau I : enjeux de conservation pour les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire et objectifs à long terme

Code		État de conservation à l'échelle du site	État de conservation Manche - Atlantique (2009)	État de conservation Région marine Atlantique	Objectifs à long terme		
Récifs	1110 et 1170	Ridens	Mauvais	Non décrit	Non décrit	OLT1	Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de la mosaïque d'habitats des Ridens
	1170 R09.01	Roches circalittorales	Bon	Non décrit	Non décrit	OLT2	Maintenir le bon état de conservation et les fonctionnalités des roches circalittorales
Fonds meubles	1110 M08.01.02	Sables grossiers et graviers circalittoraux (dont dunes hydrauliques)	Moyen	Non décrit	Non décrit	OLT3	Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des sables grossiers et graviers circalittoraux, en particulier dans les dunes hydrauliques
	1110-2	Sables moyens dunaires (dont dunes hydrauliques)	Bon	Mauvais	Non décrit	OLT4	Maintenir l'état de conservation et les fonctionnalités des fonds meubles, en particulier des dunes hydrauliques
	1110 M08.01.01.05	Sables et graviers infralittoraux appauvris à <i>Glycera lapidum</i>	Bon	Non décrit	Non décrit		
Phoques		Phoque gris	Non décrit	Non décrit	Favorable	OLT5	Maintenir les fonctionnalités du site pour les phoques afin de contribuer au maintien de leur bon état de conservation
		Phoque veau-marin	Non décrit	Non décrit	Favorable		
Cétacés		Marsouin commun	Non décrit	Non décrit	Défavorable Mauvais	OLT6	Améliorer l'état de conservation des cétacés, en particulier du Marsouin commun
		Grand dauphin	Non décrit	Non décrit	Défavorable Inadéquat		

Légende :

Fort
Moyen
Faible

DEFINITION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Un **objectif opérationnel (OO)** est défini comme un choix de gestion à moyen terme établi au regard de l'analyse des facteurs qui influencent de manière positive (facilitent) ou négative (contraignent) l'état d'un ou plusieurs enjeux et l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs à long terme (OLT). Les **facteurs d'influence** (anthropiques ou naturels) peuvent donc être des menaces/pressions ou des leviers/opportunités sur lesquels le gestionnaire des sites aura une prise directe (facteur contrôlable) ou non (ex : changement climatique).

Dans le cadre de Natura 2000, les OO correspondent aux objectifs de développement durable du site. Ils sont établis à moyen terme.

Afin d'être en mesure d'évaluer l'atteinte ou d'un OO, et ainsi l'efficacité des mesures de gestion qui auront été prises, un ou des **résultat(s) attendu(s)** sont précisés de manière qualitative ou quantitative. Ils traduisent la cible visée au travers de l'OO et des mesures de gestion.

Afin d'en faciliter la lecture, les OO sont répartis par thème :

- ✓ Protection
- ✓ Restauration
- ✓ Connaissances / Suivis
- ✓ Communication
- ✓ Animation / veille

Un même OO peut concourir à l'atteinte de plusieurs OLT. L'atteinte de chaque OO a engendré la définition de mesures de gestion de différente nature, coordonnées et échelonnées dans le temps. L'ensemble de ces mesures de gestion a donc une durée limitée dans le temps qui correspond à la validité des OO.

TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord du plan de gestion offre un cadre logique qui reprend l'ensemble des éléments importants permettant de justifier et rendre lisible les choix stratégiques et opérationnels.

Il permet, pour chacun des enjeux, d'exprimer :

- la vision à long terme ;

- la stratégie d'action à court ou moyen terme.

Ce **tableau de bord** est élaboré afin de suivre l'animation des actions du DOCOB et d'évaluer la gestion, c'est-à-dire la mise en œuvre des mesures de gestion, leur efficacité et leur suffisance, l'atteinte des OO, et l'atteinte des OLT.

Il est un outil :

- Indispensable à la programmation du travail du gestionnaire au quotidien ;
- De partage avec les acteurs du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent pour le site Natura 2000, et souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques ;
- De suivi et d'évaluation de la gestion du site Natura 2000. Pour cela, il est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui offrent une vue synthétique de la situation et des tendances observées pour les enjeux du site Natura 2000 ;
- De rapportage de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 à la Commission Européenne (CE).

Cette évaluation de la gestion se fait grâce à des **indicateurs d'état** (pour évaluer la progression vers les OLT), des **indicateurs de pression/impact** et des indicateurs de réalisation (pour évaluer la progression vers les OO). En particulier, les **indicateurs de réalisation** permettent aussi d'évaluer le degré de mise en œuvre des actions du DOCOB (l'avancement des travaux) et d'évaluer in fine le système de gouvernance et d'animation des sites Natura 2000, afin de l'adapter si besoin les années suivantes. Ces indicateurs (d'état et de pression/impact) sont liés à des suivis déjà existants ou à mettre en œuvre.

Lors de la révision du DOCOB, le tableau de bord sera l'outil central pour identifier les mises à jour et les évolutions nécessaires sur les OO et les mesures de gestion (ex : atteinte d'un OO et

changement de la formulation de celui-ci pour pérenniser l'action dans le temps ; modification des modalités de mise en œuvre d'une mesure de gestion, etc.) et éventuellement sur les OLT s'ils sont atteints.

Tableau I : Objectifs opérationnels

Code	Objectif opérationnel
	Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités
	Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages
OO C	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance
OO D	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Un tableau de correspondances entre les objectifs opérationnels présentés ci-dessus et les objectifs opérationnels discutés en Groupes de Travail le 03/12/2019 est présent en Annexe 1 (page 84).

Légende OO :

Protection
Restauration
Connaissance /suivis
Communication
Veille

Fiches Mesures

Introduction aux fiches mesures

A la suite du diagnostic patrimoine naturel du site Natura 2000 et de la présentation des enjeux définis pour le site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (cf. DOCOB Tome I), cette section du troisième volet du document d'objectifs s'intéresse aux mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement définis.

Les mesures **M1** et **M2** découlent de l'analyse des risques de dégradation liés à la pêche, réalisée conformément à la circulaire du 30 avril 2013 précisant les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision des DOCOB. Les mesures **M3 à M8** sont liées à l'évaluation des interactions entre les espèces et habitats à enjeux et les activités anthropiques et aux solutions à mettre en place pour les éviter ou les réduire. Cette procédure est une adaptation du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (EINATURA 2000) prévu par les articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et L.414-4 du code de l'environnement (transposition en droit français), lequel s'applique à toutes les activités référencées sur des listes positives nationales et locales, préalablement à leur autorisation.

La Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ajoute que, lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime.

Elaborée en réponse au contentieux européen (arrêt de la CJUE du 4 mars 2010, C-241/08) et pour tenir compte des spécificités de l'activité de pêche professionnelle, elle permet de dispenser les pêcheurs professionnels d'évaluation des incidences individuelles.

Ces mesures permettent par ailleurs de répondre aux objectifs plus généraux des directives « Habitats, Faune, Flore » en cohérence avec les autres politiques marines environnementales et notamment la DCSMM, les engagements pris lors de la stratégie nationale pour la mer et les océans, le Document Stratégique de Façade (DSF) et la Stratégie Nationale Biodiversité. Ainsi, compte tenu des objectifs et calendriers proches de ces politiques, il a été décidé de mener une réflexion intégrée.

Les fiches « mesures Natura 2000 » présentent les types d'interventions qu'il convient de réaliser afin de s'assurer du maintien ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, à travers les

orientations et les enjeux identifiés dans le présent DOCOB.

Logique des fiches mesures

Les fiches mesures sont :

- Des propositions de réalisation de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB ;
- Standardisées afin d'en faciliter la lecture ;
- Indépendantes les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale ;
- Rangées par objectifs ;
- Priorisées.

Les fiches mesures ne sont pas :

- Des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts...
- Des documents figés dans le temps. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire et des techniques.

Remarque : Les coûts et financement des mesures restent à compléter.

Description et contenu d'une fiche mesure

La structuration est identique pour l'ensemble des fiches

Fiche Mx			TITRE DE LA MESURE					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
La mesure est indispensable et urgente à réaliser	La mesure est indispensable mais non urgente	La mesure est non prioritaire mais utile	Mesure visant à mettre en œuvre une protection directe pour un habitat ou une espèce contre une pression préalablement identifiée avant qu'il ne se dégrade.	Mesure visant à aider au rétablissement d'un habitat ou d'une espèce. Cela peut être une réduction des pressions pour permettre un rétablissement naturel ou une réduction des pressions avec une intervention importante pour permettre un rétablissement accéléré.	Mesure visant à suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce ou l'habitat ciblé.	Mesure visant à développer les connaissances sur un habitat, une espèce ou une activité afin d'améliorer les mesures de gestion.	Mesure visant à communiquer (au sens large du terme) sur le site Natura 2000 et ses enjeux.	Mesure visant à la réalisation d'une veille sur une thématique en lien avec le site Natura 2000.
Objectif X			Titre de l'Objectif Opérationnel que cette mesure vise					
Type de mesure			La mesure peut être de plusieurs types : <ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire ; • Volontaire ; • Animation ; • Étude et suivis scientifiques. 					
Description de la mesure			Présentation et justification de la mesure.					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> • Habitat(s) d'intérêt communautaire concerné(s) par la mesure ; • Espèce(s) d'intérêt communautaire concernée(s) par la mesure. 					
Activité concernée			Les activités concernées par la mesure peuvent être de plusieurs types : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes activités ; • Activités professionnelles ; • Activités récréatives ; • Gestion d'Espaces Naturels ; • Politiques publiques. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> • Conséquence(s) attendue(s) de la mesure. 					

Périmètre d'application	<p>Périmètre géographique sur lequel s'applique la mesure.</p> <p>Les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle.</p> <p>C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ; • Le site dans son intégralité ; • Plusieurs sites. <p>Dans le cas où la mesure s'applique à plusieurs sites, elle sera qualifiée d'intersites; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents.</p>
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Acteur(s) susceptible(s) de piloter / coordonner la mise en place de la mesure.
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité(s) compétente(s) dans la mise en place de la mesure.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Acteur(s) susceptible(s) de contribuer à la mise en place de la mesure ; • Acteur(s) susceptible(s) d'être source d'information.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Autres projets ou programmes ayant un lien et un intérêt spécifique avec la mesure.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres mesures ayant un lien et un intérêt spécifique avec la mesure.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Description succincte de la phase de réalisation de la mesure 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : Indicateurs permettant de mesurer l'état de conservation (SE) des habitats et espèces à protéger. <p>Les indicateurs permettent de suivre l'état d'avancement de la mesure et de l'évaluer une fois réalisée. Ils sont renseignés dans le tableau de bord des AMP. Ils pourront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible. Ils seront à analyser en fonction de l'état de conservation et des enjeux des espèces et habitats.</p> <p>Les indicateurs <i>en italique</i> sont des indicateurs en projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : Indicateurs permettant de mesurer le niveau de pression (SP) que l'habitat ou l'espèce à protéger subit. <p>Voir le paragraphe sur les indicateurs plus haut.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs permettant de mesurer le degré de mise en œuvre de la mesure (SR). <p>Voir le paragraphe sur les indicateurs plus haut.</p>

Tableau II : Index des fiches mesures

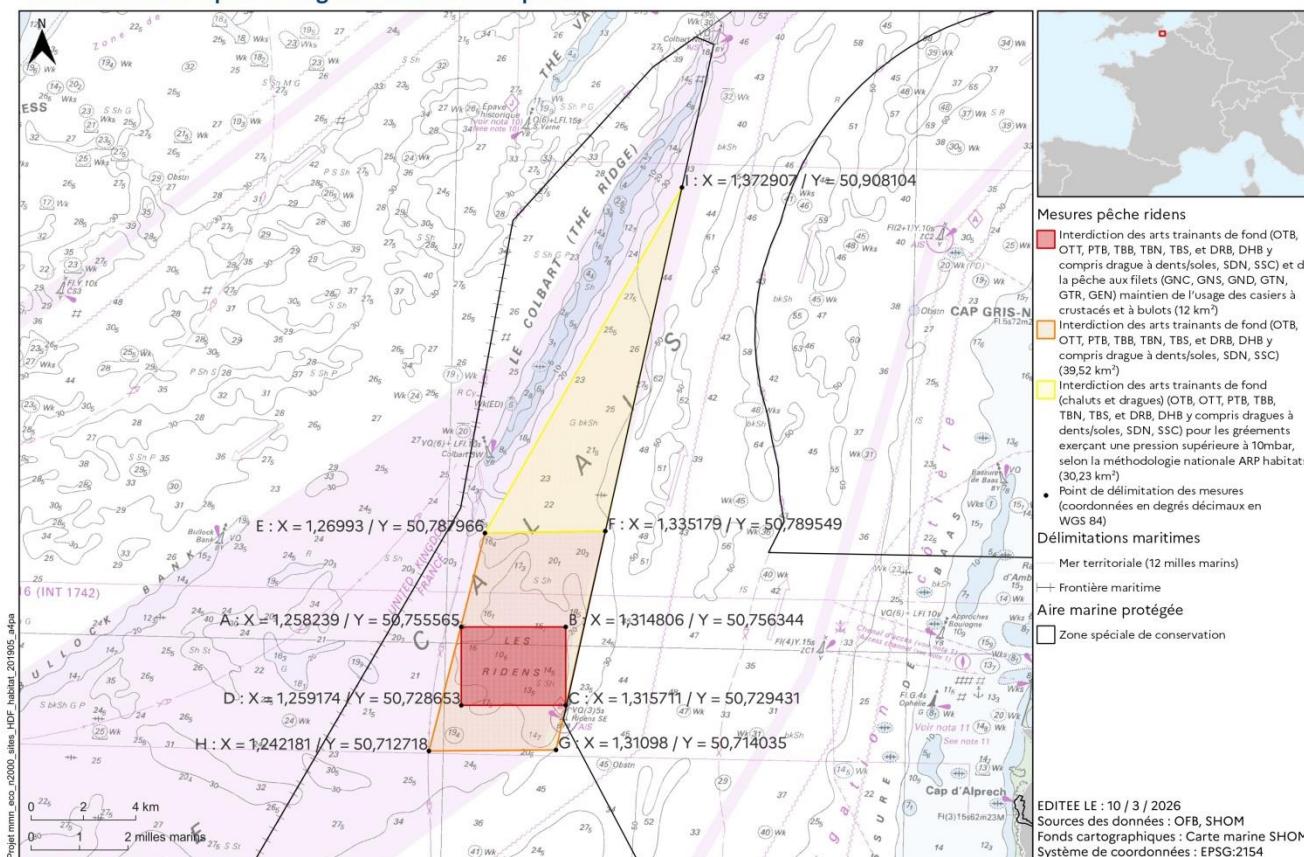
Objectif	Intitulé objectif	Mesure	Intitulé mesure	Priorité	Page
OOA	Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	M1	Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens	1	17 - 20
		M2	Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées	1	21 – 24
		M3	Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces	1	25 – 28
		M4	Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes	1	29 - 31
		M5	Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage	3	32 - 34
		M6	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	3	35 - 37
		M7	Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000	2	38 - 40
OOB	Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages	M8	Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes	1	41 - 43
		M9	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	3	44 - 46

		M10	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux	1	47 – 50
		M11	Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	2	51 – 53
		M12	Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL	1	54 - 56
OOC	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance	M13	Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000	1	57 - 60
		M14	Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun)	1	61 - 64
		M15	Améliorer les connaissances sur les espèces non-indigènes identifiées au sein du site Natura 2000	3	65 - 67
OOD	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M16	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	1	68 - 71

OBJECTIF A : REDUIRE LES PRESSIONS EXERCEES A L'ECHELLE DU SITE SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LEURS FONCTIONNALITES

ZSC RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS

Mesures arbitrées pour la réglementation de la pêche



Carte 1 : Mesures arbitrées pour la réglementation de la pêche

Fiche M1			RÉGLEMENTER LES ARTS TRAÎNANTS DE FOND ET LES FILETS SUR LES HABITATS SENSIBLES A ENJEUX DE LA ZONE DES HAUTS FONDS DES RIDENS					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif A			Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> Réglementaire. 					
Description de la mesure			<p>Il s'agit de limiter les pressions sur les habitats marins qui présentent des enjeux de conservation prioritaires et un risque de dégradation moyen à fort (voir cartes des risques identifiés Tome 1 : Diagnostics et Tome 4 : Annexes – Annexe 1.d : Principaux résultats de l'analyse des risques de dégradation liées à la pêche).</p> <p>Deux systèmes différents caractérisent ce site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais : ces systèmes à forte dynamique (40 à 70 m par an) sont caractéristiques du détroit du Pas-de-Calais, elles comportent un nombre restreint d'espèces mais uniques en Manche et très inféodées à cet habitat. Ridens de Boulogne : Ce haut-fond rocheux partiellement ensablé à 15 milles marins environ de Boulogne-sur-Mer (forte dynamique sédimentaire) est une formation géomorphologique unique de la façade maritime de la région Nord-Pas-de-Calais sur le versant nord-ouest. Constitué de roches de 2,5 à 3 m de hauteur et d'une profondeur de l'ordre de 15 à 20m. Cette zone est un îlot de diversité dans le contexte Manche. Il s'agit de la zone la plus au large avec présence d'algues, en particulier de macroalgues. <p>Les mesures, retrouvées en Annexe 2 (pages 85 – 88), sont les suivantes :</p> <p><u>1 – Interdiction des arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS, SDN, SSC, DRB, DHB² y compris drague à dents/soles) et de la pêche aux filets (GNC, GNS, GND, GTN, GTR, GEN) sur le secteur de « zone cœur » - (1110 & 1170) et maintien de l'usage des casiers (casiers à crustacés et bulots). Le nombre maximum de casiers posés sur le fond dans ce secteur ne devra pas dépasser 4200³. Le périmètre de la zone cœur correspond aux points A, B, C, D (Carte 1, p.16).</u></p> <p><u>2 – Interdiction des arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS, SDN, SSC et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) sur le secteur « zone tampon » - (1110 & 1170). Le périmètre de la zone tampon correspond aux points E, F, G, H (Carte 1, page 16).</u></p>					
Enjeux et objectifs								

² *OTB, chaluts de fond à panneaux ; OTT, chaluts jumeaux à panneaux ; PTB, chaluts bœufs de fond ; TBB, chaluts à perche ; TBN, chaluts à langoustines, TBS, chaluts de fond à crevettes ; SDN, senne danoise SSC, senne écossaise, DRB, drague remorquée et DHB, drague à main manœuvrée à partir d'un bateau

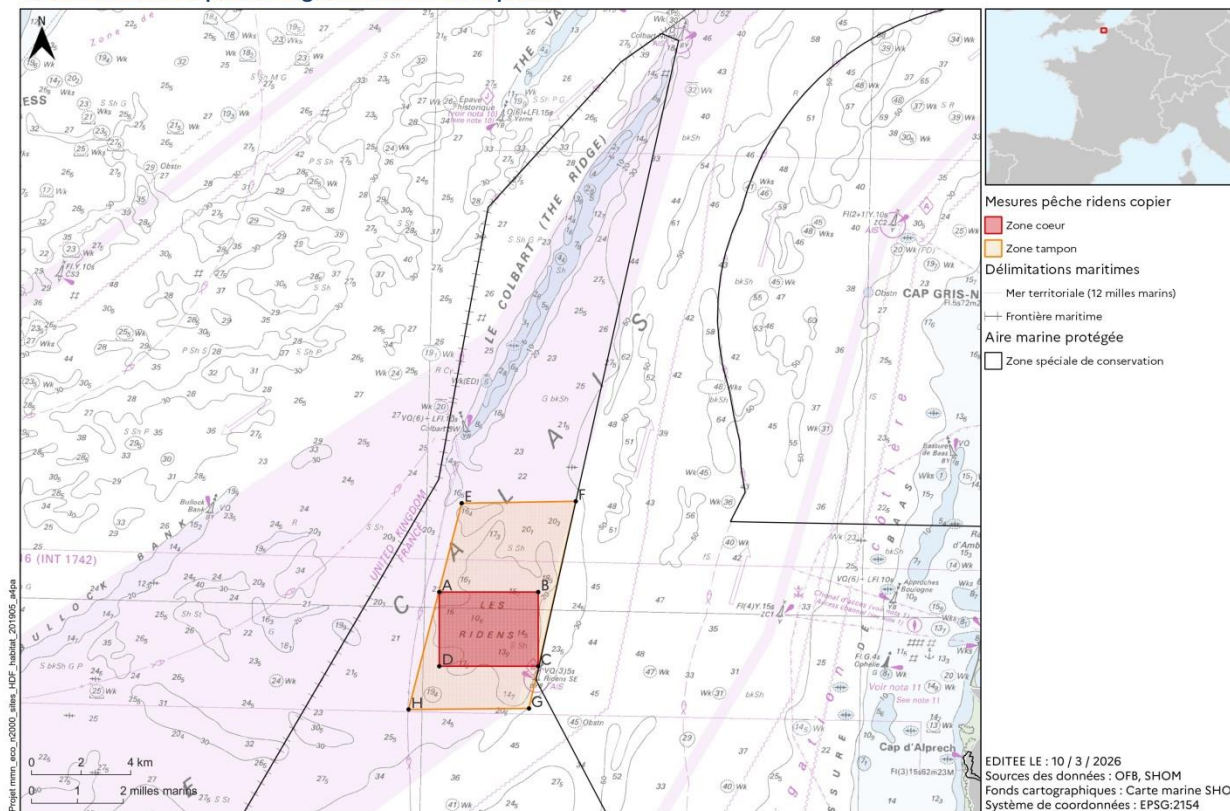
* GNC, filets maillants encerclants ; GNS, filets maillants calés (ancrés) ; GND, filets maillants dérivants ; GTN, trémails et filets maillants combinés ; GTR, trémails ; GEN, autres filets maillants et filets emmêlants (non spécifiés).

³ Seuil établi à partir des 7 navires caseyeurs identifiés lors du diagnostic socio-économique initial ayant servi à l'évaluation des risques (ARP).

Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none">• OLT 1 : Ridens<ul style="list-style-type: none">○ Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110) ;○ Récifs (1170).
Activités concernées	<ul style="list-style-type: none">• Pêche professionnelle (arts traïnants et filets) ;• Pêche de loisir (filets).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des pressions physiques sur les habitats marins ;• Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats et des fonctionnalités.

ZSC RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS

Mesures arbitrées pour la réglementation de la pêche



Périmètre d'application

Coordonnées en WGS 84 des points dans le tableau ci-dessous (degrés décimaux) :

Zone cœur :

Point	Latitude	Longitude
A	50,755565	1,258239
B	50,756344	1,314806
C	50,729431	1,315711

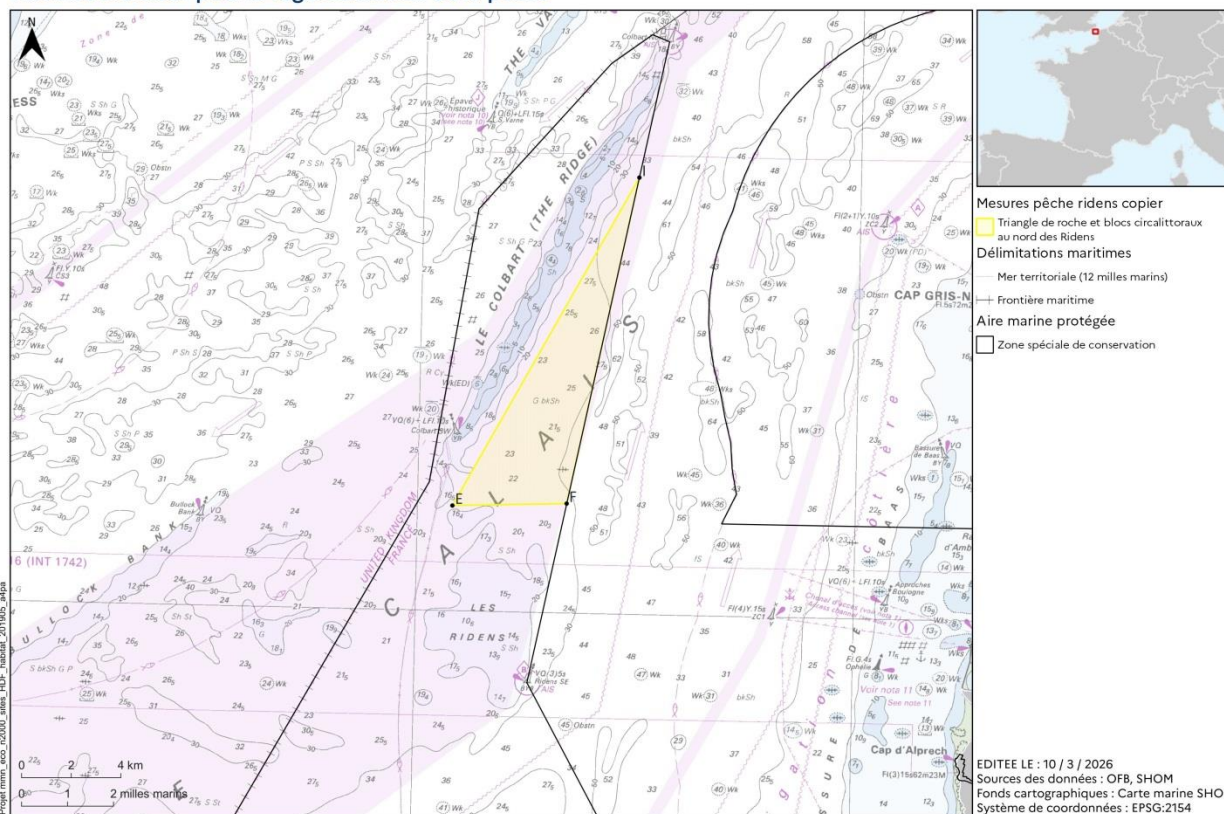
	<table border="1"> <tr> <td>D</td> <td>50,728653</td> <td>1,259174</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Zone tampon :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E</td> <td>50,787966</td> <td>1,26993</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>50,789549</td> <td>1,335179</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>50,714035</td> <td>1,31098</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>50,712718</td> <td>1,242181</td> </tr> </tbody> </table>	D	50,728653	1,259174	Point	Latitude	Longitude	E	50,787966	1,26993	F	50,789549	1,335179	G	50,714035	1,31098	H	50,712718	1,242181
D	50,728653	1,259174																	
Point	Latitude	Longitude																	
E	50,787966	1,26993																	
F	50,789549	1,335179																	
G	50,714035	1,31098																	
H	50,712718	1,242181																	
Partenaires et acteurs																			
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN) ; • CRPMEM Hauts de France. 																		
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DDTM ; • DREAL ; • Préfecture maritime ; • Autorités compétentes pour la prise des mesures (Préfecture de région) • DIRM 																		
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • / 																		
Projets et fiches connexes																			
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • DCSMM ; • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ D01-HB-OE10 : Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Ecosystèmes Marins Vulnérables*) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action D01-HB-OE10-AN3 : Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire. ○ Action AT-01 : Développer le réseau des Zones de Protection Forte et en renforcer le contrôle. ○ Action AT-04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin. 																		

<p>Fiche(s) complémentaire(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ; • M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
<p>Réalisation de la mesure</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication des coordonnées géographiques des nouvelles mesures réglementaires et du calque Maxsea correspondant aux pêcheurs professionnels afin qu'ils l'intègrent dans leur logiciel de navigation ; • Communication des coordonnées géographiques des nouvelles mesures réglementaires aux services instructeurs (DIRM) pour la rédaction d'arrêté pour la mise en œuvre de la mesure. 	
<p>Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)</p>	
<p>Indicateurs de suivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : <ul style="list-style-type: none"> ○ SEH : Suivi de l'Etat de conservation des habitats, notamment en lien avec la réglementation des arts traînants de fond (M1, M2) et des filets (M1). • Indicateurs de pression : <ul style="list-style-type: none"> ○ SP1 : Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1 et M2 (par année civile) liées à la réglementation ARP Habitats ; ○ SP2 : Nombre d'heures de pêche (pour les engins à risque) comptabilisées chaque année sur le site au travers de la donnée VMS.
<p>Indicateur de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SR R1 : Mise en place de la réglementation ; • SR R2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M4 par année civile.

Fiche M2			RÉGLEMENTER LES ARTS TRAINANTS DE FOND SUR LES HABITATS SENSIBLES A ENJEUX SUR LE SECTEUR « TRIANGLE DE ROCHE ET BLOCS CIRCALITTORAUX AU NORD DES RIDENS » EN FONCTION DE L'AVANCEE DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LES CHALUTS LIMITANT SIGNIFICATIVEMENT L'IMPACT SUR LES HABITATS ET FONCTIONS CIBLEES					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif A			Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> Réglementaire. 					
Description de la mesure			<p>Il s'agit de limiter les pressions sur les habitats marins dans la zone du triangle de roches, qui présentent des enjeux de conservation prioritaires et un risque de dégradation moyen à fort (voir cartes des risques identifiés Tome 1 : Diagnostics et Tome 4 : Annexes – Annexe 1.d : Principaux résultats de l'analyse des risques de dégradation liées à la pêche).</p> <p>La mesure, retrouvée en Annexe 2 (pages 85 – 88), est la suivante :</p> <p><u>1 – Interdiction des arts trainants de fond (chaluts et dragues) (OTB, OTT, PTB, SDN, SSC, TBB, TBN, TBS, et DRB, DHB y compris dragues à dents/soles) pour les gréements exerçant une pression supérieure à 10mbar, selon la méthodologie nationale ARP habitats, sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au-dessus des Ridens »</u></p> <p>L'usage des innovations et du contrôle des panneaux ne sera considéré comme une mesure de gestion pertinente, seulement si le niveau de pression physique exercé sur le milieu (risque évalué lors de l'ARP) implique une réduction du niveau de risque observé (risque modéré à faible). Cela suppose que cette technologie puisse être utilisée sur les roches et blocs circalittoraux du site et réduise les perturbations physiques sur les fonds. Le périmètre de la zone correspond aux points E, F et I (Carte 1, page 16).</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> OLT 2 : Roches circalittorales (1170-R09.01). 					
Activité concernées			<ul style="list-style-type: none"> Pêche professionnelle (arts trainants de fond). 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Réduction des pressions physiques sur les habitats marins ; Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats et des fonctionnalités. 					

ZSC RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS

Mesures arbitrées pour la réglementation de la pêche



Périmètre d'application

Coordonnées en WGS 84 des points dans le tableau ci-dessous (degrés décimaux) :

Zone C

Point	Latitude	Longitude
E	50,787966	1,26993
F	50,789549	1,335179
I	50,908104	1,372907

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN) ; • CRPMEM Hauts de France.
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DDTM ; • DREAL ; • Préfecture maritime ; • Autorités compétentes pour la prise des mesures (Préfecture de région) • DIRM
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • /
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • DCSMM ; • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Action AT-04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin ; ○ M008-NAT1b « Améliorer les connaissances et développer de nouvelles pratiques de pêche professionnelle pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins ».
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ; • M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.

Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication des coordonnées géographiques des nouvelles mesures réglementaires et du calque Maxsea correspondant aux pêcheurs professionnels afin qu'ils l'intègrent dans leur logiciel de navigation ; • Communication des coordonnées géographiques des nouvelles mesures réglementaires aux services instructeurs (DIRM) pour la rédaction d'arrêté pour la mise en œuvre de la mesure. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : <ul style="list-style-type: none"> ○ SEH : Suivi de l'Etat de conservation des habitats, notamment en lien avec la réglementation des arts trainants de fond (M1, M2) et des filets (M1).
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : <ul style="list-style-type: none"> ○ SP1 : Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1 et M2 (par année civile) liées à la réglementation ARP Habitats ; ○ SP2 : Nombre d'heures de pêche (pour les engins à risque) comptabilisées chaque année sur le site au travers de la donnée VMS.
Indicateur de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR R1 : Mise en place de la réglementation ; • SR R2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M4 par année civile.

Fiche M3			RÉDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE MAMMIFERES MARINS EN PARTENARIAT AVEC LES PECHEURS					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif A			Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et suivis scientifiques ; • Volontaire. 					
Description de la mesure			<p>Cette mesure vise à mettre en œuvre la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle.</p> <p>En raison de la mobilité des espèces, la mise en œuvre de la méthode sera réalisée à l'échelle recommandée dans la méthode, et sera donc commune à une échelle biogéographique. Dans ce cadre, des mesures de gestion pourront être proposées à l'échelle du site ou à une échelle plus large, au cours de la phase d'animation.</p> <p>Il s'agit de travailler sur la problématique des captures accidentelles avec les pêcheurs afin d'évaluer le taux de capture accidentelle pour les espèces de mammifères marins à enjeu moyen et fort sur le site Natura 2000. Pour ce faire, la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle (Analyse Risque Pêche) sera utilisée.</p> <p>Il est nécessaire de travailler de concert avec le Parc Naturel Marin (PNM) des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (EPMO) sur ces problématiques, notamment dans le cadre de programmes d'acquisitions de connaissances sur les mammifères marins (ex : Projet de suivi aérien MAMO, Projet de suivi par acoustique passive OCEAP). Ceci est particulièrement important pour le marsouin commun qui est une espèce à enjeu fort sur le site.</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> • OLT 5 : Phoques <ul style="list-style-type: none"> ◦ Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>) ◦ Phoque veau-marin (<i>Phoca vitulina</i>) • OLT 6 : Cétacés <ul style="list-style-type: none"> ◦ Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>) ; 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> • Pêche professionnelle embarquée ; • Pêche de loisir, par mesure de réciprocité. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances sur les activités anthropiques présentes sur le site ; 					

	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des pressions anthropiques sur les espèces. • Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le taux apparent de mortalité des marsouins par capture accidentelle est en baisse (nombre de marsouins échoués sur le littoral du Pas-de-Calais avec traces de capture accidentelle / nombre de marsouins échoués sur le littoral du Pas-de-Calais). ○ Le taux apparent de mortalité des phoques par capture accidentelle est en baisse (nombre de phoques échoués sur le littoral du Pas-de-Calais avec traces de capture accidentelle / nombre de phoques échoués sur le littoral du Pas-de-Calais).
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004) ; • ZSC « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (FR3102003) ; • ZPS « Cap Gris-Nez ».
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN) ; • CRPMEM Hauts-de-France.
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL ; • DIRM ; • Préfecture maritime ; • Préfecture de région.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (PNM EPMO) ; • CRPMEM Hauts-de-France ; • Acteurs locaux (élus, professionnels, associations, usagers) ; • Associations environnementales (Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) ; • Gestionnaires des sites périphériques.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle (Analyse Risque Pêche). • Suivis d'amélioration des connaissances via des projets nationaux ou européens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivis aériens (Campagnes de PELAGIS : SAMM, SCANS, MAMO etc.) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivis nautiques (campagnes MEGASCOPE de l'IFREMER et de PELAGIS : IBTS et CGFS) ; ○ Suivis acoustiques (ENSTA) ; ○ Suivis télémétriques (CEBC – CNRS). ● Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ D01-OM-OE01 : Captures accidentelles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action D01-OM-OE01-AN1 : Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire ○ Action AT-01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle ; ○ Action AT-04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin ; ○ Action AT-05 : Déposer et mettre en œuvre un projet LIFE « Espèces marines mobiles ».
<p style="text-align: center;">Fiche(s) complémentaire(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; ● M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; ● M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; ● M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; ● M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; ● M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; ● M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; ● M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; ● M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; ● M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ; ● M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques d'interaction entre activités de pêche et espèces sur le site (ARP) ; 	

<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et des risques d'interaction vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire ; • Proposition de mesures de gestion de la pêche professionnelle répondant aux risques identifiés de porter atteinte aux objectifs de conservation du site pour les espèces d'intérêt communautaire (méthode nationale ARP) et des activités générant des risques de capture accidentelle des espèces d'intérêt communautaire ; • Approbation des mesures de gestion par l'autorité administrative en charge de la prise de mesures. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur d'état : <ul style="list-style-type: none"> ○ SEC : Suivi de l'État de conservation des Cétacés ; ○ SEP : Suivi de l'État de conservation des Phoques.
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : <ul style="list-style-type: none"> ○ SP1 : Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1 et M2 (par année civile) liées à la réglementation ARP Habitats; ○ SP2 : Nombre d'heures de pêche (pour les engins à risques) comptabilisées chaque année sur le site au travers de la donnée VMS. ○ SPx : Evolution des usages sur le site (indicateurs à définir).
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR R3 : Mise en place de mesures nécessaires pour réduire le risque de captures accidentelles le cas échéant au regard de l'ARP espèce menée en concertation • SR C1 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis ; • SR P1 : Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques d'interaction entre activités et espèces sur le site (ARP) ; • SR P5 : Nombre de mesures proposées répondant aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et d'interaction ; • SR A2 : Nombre de mesures de gestion validées.

Fiche M4			INTÉGRER LES MESURES RÉGLEMENTAIRES SUR LE SITE NATURA 2000 AUX DIFFÉRENTS PLANS DE CONTRÔLE ET RELAYER LES BESOINS DE CONTRÔLE AUPRES DES INSTANCES COMPÉTENTES					
			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Priorité								
1	2	3						
Objectif A			Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> Animation. 					
Description de la mesure			<p>Cette mesure vise à intégrer les besoins de contrôle liés aux mesures réglementaires proposées dans le DOCOB au plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature, et relayer les besoins de contrôle dans le Plan de Surveillance et de Contrôle pour la Protection de l'Environnement Marin (PSCPÉM). Pour cela le gestionnaire complètera les formulaires de remontée des besoins de contrôle et de surveillance sur le site Natura 2000 et le transmettra via la délégation de façade Manche Mer du Nord de l'OFB au SRCAM (DIRM), qui le transmettra à son tour au CACEM.</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> Toutes activités. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation en vigueur et mise en place sur le site. 					
Périmètre d'application			ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)					
Partenaires et acteurs								
Porteur(s) de projet potentiel(s)			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN). 					
Services de l'Etat			<ul style="list-style-type: none"> DDTM ; DIRM ; Préfecture maritime ; Douanes ; Gendarmeries ; Parquets ; CACEM (Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin). 					
Partenaires techniques			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DR, SD62, USM). 					

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<p>Coordination entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Inter-Régional de Contrôle des Pêches (PIRCP) ; • Plan de Surveillance et de Contrôle pour la Protection de l'Environnement Marin (PSCPEM) réalisé par la DIRM ; • Plans de contrôle interservices des MISEN ; • Plans de contrôle du CACEM ; • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Action AT-01 : Développer le réseau des Zones de Protection Forte et en renforcer le contrôle ; ○ Action AT-04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ; M17 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des besoins en police et surveillance du site auprès de la Délégation de Façade Maritime Manche Mer du Nord de l'OFB, qui transmet mensuellement au Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM) pour le Plan de Surveillance et de Contrôle pour la Protection de l'Environnement Marin (PSCPEM) ; • Participation aux groupes métiers sur demande des services de l'Etat.

Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : <ul style="list-style-type: none"> ○ SP1 : Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1 et M2 (par année civile) liées à la réglementation ARP Habitats ; ○ SP2 : Nombre d'heures de pêche (pour les engins à risque) comptabilisées chaque année sur le site au travers de la donnée VMS.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR R2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M4 par année civile ; • SR R4 : Nombre de remontées des besoins de contrôle.

Fiche M5			EVALUER LA PRESENCE DE MACRODECHETS SUR LE SITE NATURA 2000 ET SOUTENIR DES ACTIONS DE RAMASSAGE					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif A			Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> • Volontaire ; • Animation. 					
Description de la mesure			<p>Il s'agit d'évaluer la présence de macrodéchets sur le site Natura 2000 en mer, dont la situation au large constitue une spécificité pour l'enlèvement et la collecte, ainsi que de soutenir et/ou d'organiser des actions de ramassage lorsque la présence de déchets le justifie. Il convient toutefois de noter que le retrait de déchets colonisés par de la faune fixée (par exemple des filets de pêche perdus sur les Ridens) peut s'avérer préjudiciable au maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces et doit être évalué.</p> <p>1- évaluer la présence de déchets en s'appuyant sur les opportunités offertes par les programmes d'acquisition de connaissances menés dans le cadre de la gestion du site ou à une échelle plus large (par exemple : programme MAMO du PNM EPMO, Campagnes IFREMER (ex : CGFS)) ;</p> <p>2- Soutenir ou organiser, si nécessaire, des opérations d'enlèvement de macrodéchets volumineux</p> <p>3- sensibiliser les usagers et le grand public à la production de déchets et à ses impacts sur le milieu marin.</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> • Tous les enjeux espèce et habitat. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> • Apport de déchets (sources terrestres, pertes d'engins de pêche, transport maritime). 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances sur les activités anthropiques présentes sur le site ; • Réduction des pressions anthropiques sur les habitats marins ; • Réduction des pressions anthropiques sur les espèces ; • Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats, des espèces et des fonctionnalités. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le nombre de déchets présents sur le site est faible, voire nul. 					
Périmètre d'application			ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)					
Partenaires et acteurs								

Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN).
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DDTM ; • DIRM ; • DREAL ; • Préfecture Maritime.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • OFB ; • CRPMEM Hauts-de-France ; • Acteurs locaux ; • Pêcheurs ; • Plongeurs.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ D10-OE01 : Déchets en mer d'origine terrestre (applicable au large) <ul style="list-style-type: none"> ▪ D10-OE01-AN5 : Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables. ○ D10-OE02 : Déchets issus des activités, usages et aménagements maritimes <ul style="list-style-type: none"> ▪ D01-OE02-AN1 : Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M12 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus

	<p>particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à des projets déjà existants d'acquisition de connaissances ou de ramassage des macrodéchets (aucun projet spécifique ne sera mis en place par l'OFB). 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	<p>Indicateur d'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ SEH : Suivis de l'état de conservation des habitats ; ○ SEC : Suivi de l'état de conservation des Cétacés ; ○ SEP : Suivi de l'état de conservation des phoques.
	<p>Indicateurs de pression :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SPy : Pressions générées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (indicateurs à définir).
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C1 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis ; • SR C3 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ; • SR C8 : Nombre de comptage ou d'observations réalisées ; • SR P2 : Nombre d'actions de ramassage de déchets réalisées par les associations soutenues ; • SR P3 : Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte / d'adoptions en fonction des retours reçus ; • SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs ; • SR A5 : Nombre d'opérations de communication menées.

Fiche M6			MENER DES ACTIONS PILOTES VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES USAGES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif A			Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure			Volontaire					
Description de la mesure			Il s'agit de développer au cours de la période de mise en œuvre du DOCOB, des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire : modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu, expérimentation de bonnes pratiques, investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions complémentaires à l'activité etc.					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> Tous enjeux 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> Toutes activités 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Évitement ou réduction des pressions anthropiques sur les habitats marins ; Évitement ou réduction des pressions anthropiques sur les espèces ; Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats, des espèces et des fonctionnalités ; Modification du comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire. 					
Périmètre d'application			ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)					
Partenaires et acteurs								
Porteur(s) de projet potentiel(s)			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN) ; CRPMEM Hauts de France ; IFREMER. 					
Services de l'Etat			<ul style="list-style-type: none"> DIRM ; DREAL ; 					

	<ul style="list-style-type: none"> • DDTM ; • Préfecture maritime ; • Préfecture de région.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • CRPMEM Hauts de France ; • CMNF ; • IFREMER ; • Université de Lille.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Projets européens ; • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ D01-HB-OE06 : Pressions sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action D01-HB-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer. ○ D01-OM-OE06 : Déangement au niveau des zones fonctionnelles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action D01-OM-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale ○ D01-MT-OE01 : Déangement anthropique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action D01-MT-OE01-AN1 : Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins. ○ D06-OE01 : Artificialisation du littoral <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action D06-OE01-AN2 : Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin. ○ M008-NAT-1b : Améliorer les connaissances et développer de nouvelles techniques de pêche pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins. ○ M011-NAT2 Promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la limitation de la dissémination des espèces non indigènes envahissantes. • Programme « Eco-naviguer dans les eaux françaises » ;
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ;

	<ul style="list-style-type: none"> • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M12 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL ; • M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état <ul style="list-style-type: none"> ○ SEH : Suivis de l'état de conservation des habitats ; ○ SEC : Suivi de l'état de conservation des Cétacés ; ○ SEP : Suivi de l'état de conservation des phoques.
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : <ul style="list-style-type: none"> ○ SPx : Evolution des usages sur le site (indicateurs à définir) ; ○ SPy : Pressions générées sur les espèces d'intérêt communautaire (indicateurs à définir).
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C2 : Nombre d'actions pilotes mises en œuvre ; • SR P3 : Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte / d'adoptions en fonction des retours reçus ; • SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs ;

Fiche M7			DIFFUSER, COMPLETER SI NECESSAIRE ET PROMOUVOIR LA CHARTE NATURA 2000					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectifs :			<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités - Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages - Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin 					
- A								
- B								
- D								
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> • Volontaire ; • Animation. 					
Description de la mesure			Cette mesure vise à faire connaître la charte, la faire signer par les usagers intéressés et la faire évoluer en fonction de la compréhension des problématiques environnementales, des nouveaux usages et des retours reçus sur la première version de cette charte.					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> • Tous habitats et espèces d'Intérêt Communautaire ou à enjeux du site concerné. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> • Toutes activités. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> • Évitement ou réduction des pressions anthropiques sur les habitats marins ; • Évitement ou réduction des pressions anthropiques sur les espèces ; • Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats, des espèces et des fonctionnalités. 					
Périmètre d'applications			ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)					
Partenaires et acteurs								
Porteurs de projet potentiels			<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN) ; • CRPMEM Hauts de France ; • Acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, usagers, acteurs du secteur sportif) 					
Services de l'Etat			<ul style="list-style-type: none"> • DDTM ; 					

	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL ; • DIRM ; • Prefecture maritime.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • CMNF
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de sciences participatives (captures accidentelles, observations remarquables...) ; • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ TOU-SPO-MEMN-02 : Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux des pratiques de loisirs nautiques.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M12 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL ; • M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et sensibilisation des usagers (professionnels et de loisir) à la protection du patrimoine naturel marin ; • Maintien d'une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers ; • Acquisition d'informations (captures accidentelles, observations remarquables...).
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR P3 : Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte / d'adoptions en fonction des retours reçus ; • SR P6 : Nombre de participants au sein des différentes associations d'activités de loisirs au sein du site ; • SR A1 : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPIls, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail) ; • SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs ; • SR A5 : Nombre d'opérations de communication menées ; • SR A7 : Nombre d'opérations d'information sur les programmes de sciences participatives.

OBJECTIF B : COORDONNER L'ANIMATION DU SITE ET RÉALISER UNE VEILLE SUR LES USAGES

Fiche M8			ANIMER LE DOCOB EN COORDINATION AVEC LES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTEGEES ADJACENTES					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif B			Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages					
Type de mesure			Animation					
Description de la mesure			Cette mesure vise à réaliser l'animation du DOCOB de manière conjointe avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes afin de garantir une continuité à l'échelle de la façade maritime Manche – Mer du Nord.					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> Tous habitats et espèces d'Intérêt Communautaire ou à enjeux du site concerné. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> Toutes activités. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Animation du DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes. 					
Périmètre d'application			Façade maritime Manche - Mer du Nord					
Partenaires et acteurs								
Porteur(s) de projet potentiel(s)			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN) ; CRPMEM Hauts-de-France. 					
Services de l'Etat			<ul style="list-style-type: none"> DDTM ; DREAL ; DIRM ; Préfecture maritime. 					
Partenaires techniques			<ul style="list-style-type: none"> / 					

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> Plans de gestion et DOCOBs des sites adjacents ou proches.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> M2 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; M4 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; M12 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL ; M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de COmités de PILotage (COPIL) réunissant les acteurs impliqués ; Réalisation de réunions d'information réunissant les acteurs impliqués ; Réalisation de GT thématiques réunissant les acteurs impliqués. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> SR C3 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ; SR C7 : Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile ; SR A1 : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPILs, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail) ;

	<ul style="list-style-type: none">• SR A3 : Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales ;• SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs ;• SR A5 : Nombre d'opérations de communication menées ;• SR A6 : Nombre de supports édités (documents, panneaux etc.).
--	--

Fiche M9			RECHERCHER LA MUTUALISATION DES ACTIONS, MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AVEC D'AUTRES GESTIONNAIRES A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET D'ACTIONS EN COMMUN					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif B			Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages					
Type de mesure			Animation					
Description de la mesure			<p>Les enjeux des sites Natura 2000 en mer dépassent généralement le périmètre d'un seul site ; une mesure pourra donc, de manière générale, être répliquée assez facilement et l'expérience d'autres gestionnaires pour sa mise en œuvre ne sera que bénéfique.</p> <p>Cette mesure structurelle vise à favoriser les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels qu'ils soient marins, littoraux ou terrestres à travers la mutualisation des outils (suivis, communication), des connaissances et le développement d'actions communes.</p> <p>Il est nécessaire de travailler de concert avec le Parc Naturel Marin (PNM) des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (EPMO) sur les problématiques communes.</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> Gestion d'espaces naturels. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation des actions avec d'autres gestionnaires ; Mutualisation des moyens humains avec d'autres gestionnaires ; Mutualisation des moyens matériels avec d'autres gestionnaires ; Développement d'outils et d'actions en commun avec d'autres gestionnaires. 					
Périmètre d'application			Façade maritime Manche - Mer du Nord					
Partenaires et acteurs								
Porteur de projet			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN). 					
Services de l'Etat			<ul style="list-style-type: none"> DREAL. 					
Partenaires techniques			<ul style="list-style-type: none"> OFB (PNM EPMO, Centre de ressources) ; Gestionnaires d'espaces naturels marins ; Scientifiques (IFREMER, ...). 					

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • DOCOBs des sites : <ul style="list-style-type: none"> ○ ZSC « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » ; ○ ZPS « Cap Gris-Nez » ; ○ ZSC ZPS « Bancs des Flandres » ; • Plan de gestion du PNM EPMO.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ; • M15 : Améliorer les connaissances sur les espèces non-indigènes identifiées au sein du site Natura 2000.
	Réalisation de la mesure
	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une dynamique de collaboration entre gestionnaires ; • Transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion ; • Obtention des outils « clé en main » utilisables par tous les gestionnaires ; • Harmonisation des démarches de mise en œuvre des différents DOCOBs (protocoles, suivis, chartes, etc.) ; • Participation aux tables rondes des gestionnaires d'aires marines protégées, s'inscrivant dans les instances de gestionnaires liées à Natura 2000.
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : /

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">• SR C1 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis ;• SR C3 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ;• SR A1 : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPILs, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail) ;• SR A3 : Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales ;• SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs.
-----------------------------------	---

Fiche M10			ETABLIR ET RENSEIGNER LES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DU SITE POUR LES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectifs : - B - C			Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance					
Type de mesure			Mission d'animation dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (Article R414-11 item 6 – Code de l'Environnement)					
Description de la mesure			<p>Des travaux menés au niveau de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont permis de construire un tableau de bord permettant de suivre l'état de conservation des espèces et habitats à enjeu au regard des objectifs de gestion identifiés.</p> <p>L'objectif est multiple : établir des termes communs et identifier des niveaux d'exigence et des critères pour les indicateurs de résultats.</p> <p>C'est un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion d'une Aire Marine Protégée (AMP) ; il intègre deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une échelle locale, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion de chaque AMP et d'aider les gestionnaires à gérer de façon adaptée leur site ; - Une échelle nationale ou régionale (SRM : DCSMM, Régions biogéographiques ...) pour évaluer la pertinence du réseau d'AMP, pour synthétiser les résultats obtenus par le réseau et pour replacer les évolutions observées sur le site à une plus large échelle. <p>I. Etablir ou finaliser la définition des indicateurs du tableau de bord</p> <p>Pour certains enjeux, des indicateurs ont pu être définis pendant l'élaboration du DOCOB. Ces derniers répondent à différentes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quel est l'état de conservation des espèces et habitats prioritaires ? ➤ Quelle efficacité ont les mesures de gestion ? (ex : effet des zones de non prélèvement) ➤ Quelles réponses aux enjeux de connaissance identifiés ? (Ex : connaissances des zones fonctionnelles des espèces en mer, des sources de pression...) ➤ ... <p>Pour d'autres enjeux, ce travail doit être finalisé en lien avec les réflexions nationales sur le sujet (état de conservation de certains habitats et espèces).</p> <p>II. Renseigner le tableau de bord</p> <p>Pour les enjeux disposant d'indicateurs, ces derniers devront être renseignés au moins une fois au cours de l'animation du DOCOB (6 ans).</p> <p>Différents suivis seront menés afin de renseigner les différents indicateurs identifiés et ainsi évaluer le niveau de conservation des enjeux du site Ridens et Dunes hydrauliques du Déroit du Pas-de-Calais puis ajuster si nécessaire les mesures de gestion.</p> <p>II.1 Suivi des populations (indicateurs d'état)</p>					

	<ul style="list-style-type: none"> • Mammifères marins : Un suivi de l'état de conservation des phoques et des cétacés sera afin de pouvoir évaluer plus précisément l'évolution de l'état de conservation en lien avec la mise en œuvre des mesures de gestion. <p>Les données pourront être recueillies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la DCSMM (suivi de la mégafaune marine par suivis aériens de type SAMM (calendrier national) ; de la mégafaune marine, des déchets flottants par campagne nautique CGFS et IBTS de l'IFREMER) - Dans le cadre de suivis d'opportunités ou de porteurs de projet (suivis toutes espèces par suivi aérien (projet MAMO) et par bateau (transects en mer ; modalité de financement à définir), suivis cétacés par acoustique passive) <p>Une réunion de restitution des observations naturalistes sera organisée par la structure animatrice. Les acteurs locaux à proximité immédiate de la ZSC (Parc EPMO, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Parcs Naturels Régionaux, etc.) seront invités à participer. La gestion des mammifères marins à enjeux majeurs y sera discutée. La structure animatrice veillera ainsi à l'intégration et la continuité de ce travail collaboratif.</p> <p>II.2 Suivi des habitats (indicateurs d'état):</p> <p>Le programme CARTHAM a permis d'établir la cartographie des habitats sur le site et d'évaluer leur état de conservation (selon le niveau de connaissance disponible).</p> <p>Un suivi des habitats d'intérêt communautaire sera effectué afin de pouvoir évaluer plus précisément l'évolution de l'état de conservation en lien avec la mise en œuvre des mesures de gestion (notamment des mesures réglementaires de gestion de la pêche professionnelle et de loisir) au cours de l'animation du DOCOB afin d'évaluer l'efficacité de celles-ci.</p> <p>Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site (récifs et fonds meubles) inclura un état initial - avant (ou au début de) la mise en œuvre des mesures de gestion, et un suivi régulier de l'état après la mise en œuvre de celles-ci. Les données pourront être recueillies au travers de suivis dédiés, mais également des réseaux de surveillance (DCSMM), de campagnes de recherche ou de suivis environnementaux de projets (...) si pertinents.</p> <p>⇒ SEH1 : Suivi de l'Etat de conservation des habitats, notamment en lien avec la réglementation des arts trainants de fond (M1, M2) et des filets (M1)).</p> <p>II.3 Suivi des pressions (indicateurs de pressions)</p> <p>Se reporter aux parties « Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis) », onglet « Indicateur de pression » des fiches M1, M2, M3, M4, M5, M6, M10 et M12.</p>
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Activités concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'espaces naturels.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Complétion du tableau de bord à partir d'indicateurs produits dans le cadre des suivis Natura 2000, de l'application d'autres politiques publiques (DCSMM ...), de suivis réglementaires ou de programmes de recherche, projets européens ; • Renseignement des indicateurs du tableau de bord à partir de la meilleure connaissance disponible.
Périmètre d'application	ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN) ; • CRPMEH Hauts de France.
Services de l'état	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires des Aires marines protégées (AMP) ; • Scientifiques.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<p>Le suivi des habitats et des espèces est construit dans la mesure du possible en complément des réseaux de suivi et de connaissance existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivis du Programme de surveillance DCSMM (en cours de construction) : Programmes Habitats benthiques et intégrité des fonds, Mammifères marins et tortues ; • Projets d'étude de couples pression / habitat ; • Conseil Scientifique de Façade Manche Est – Mer du Nord.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement

	<p>d'outils et d'actions en commun ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M12 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun).
Réalisation de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> • Complétion du tableau de bord à partir d'indicateurs produits dans le cadre des suivis Natura 2000, de l'application d'autres politiques publiques (DCSMM ...), de suivis réglementaires ou de programmes de recherche, projets européens ; • Renseignement des indicateurs du tableau de bord à partir de la meilleure connaissance disponible.
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : Intégralité des indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : Intégralité des indicateurs
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Intégralité des indicateurs

Fiche M11			PARTICIPER AUX POLITIQUES CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif B			Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> Animation 					
Description de la mesure			<p>Il s'agit d'une mesure générale prévoyant que l'animation du site se fasse en lien avec les autres politiques environnementales en mer, notamment celles listées plus bas. Concrètement, il s'agit de s'assurer que l'élaboration et l'animation du DOCOB participent à la mise en œuvre de ces différentes politiques dans la mesure où leurs objectifs convergent. Il faut veiller, par ailleurs, à la compatibilité du document d'objectif avec les objectifs environnementaux du DSF/PAMM.</p> <p>Parallèlement, les animateurs relayeront les besoins et objectifs liés à Natura 2000 afin qu'ils soient intégrés dans les politiques concernées.</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> Politiques publiques environnementales en mer. 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Participation aux politiques publiques contribuant à l'atteinte des objectifs du site Natura 2000. 					
Périmètre d'application			Europe					
Partenaires et acteurs								
Porteur(s) de projet potentiel(s)			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN). 					
Service de l'Etat			<ul style="list-style-type: none"> DREAL ; DIRM ; DDTM ; Prefecture maritime. 					
Partenaires techniques			<ul style="list-style-type: none"> OFB (DSUED, DR Hauts de France, SD62, USM migrateurs, Gestionnaires des aires marines protégées, responsables de surveillance et thématiques des programmes de surveillance DCSMM). 					
Projets et fiches connexes								

<p>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autres sites Natura 2000 : nombreux objectifs communs avec les sites présents à proximité ; • Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) ; • Document Stratégique de Façade (DSF) : objectifs relatifs aux descripteurs suivants <ul style="list-style-type: none"> ○ D01-HB : Habitats benthiques ; ○ D01-MT : Mammifères marins (et tortues marines) ; ○ D02 : Espèces non-indigènes ; ○ D06 : Intégrité des fonds marins ; ○ D08 : Contaminants chimiques ; ○ D10 : Déchets ; ○ D11 : Énergies sonores introduites en mer ; ○ AT : Actions transversales. • Dispositions POLMAR du plan ORSEC : gestion des pollutions marines ; • Stratégie Nationales des Aires Protégées (SNAP) ; • Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) ; • Règlement Restauration.
<p>Fiche(s) complémentaire(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus

	<p>particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M15 : Améliorer les connaissances sur les espèces non-indigènes identifiées au sein du site Natura 2000.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux politiques publiques contribuant à l'atteinte des objectifs du site Natura 2000. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR A1 : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPILs, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail) ; • SR A3 : Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales ; • SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs.

Fiche M12			REALISER UNE VEILLE SUR LES PROJETS ET USAGES, SENSIBILISER ET RESTITUER LES RESULTATS DES SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX AU COPIL					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectifs : - B - C			<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages - Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances 					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> • Animation 					
Description de la mesure			<p>La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines sur le site, et les projets extérieurs au site mais pouvant l'impacter, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les enjeux de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Certains de ces projets sont soumis à une évaluation d'incidence NATURA 2000 qui a pour but de vérifier cette compatibilité entre activités et objectifs de conservation.</p> <p>L'étude et l'analyse complète des dossiers est à la charge du service instructeur, qui veille à la qualité des suivis environnementaux et à la réduction des incidences sur le milieu marin, le gestionnaire n'est donc pas obligatoirement informé. C'est pourquoi il opère une veille sur ces projets et au besoin, il peut participer à la sensibilisation des porteurs de projets ou maitres d'ouvrages aux objectifs de conservation du site.</p> <p>Le gestionnaire se rend disponible en tant qu'animateur pour participer à des réunions (Comité de suivi, ...) et pour fournir aux services instructeurs ou porteurs de projet tout élément concernant les enjeux du site. Il s'informe des résultats des suivis mis en œuvre, d'autant plus s'ils concernent les enjeux identifiés sur le site ou les interactions de ces enjeux avec les pressions générées par les activités ; et collecte les données de suivi auprès des services instructeurs.</p> <p>Cette mesure vise donc à réaliser une veille sur les projets ou événements (sites d'immersion, extraction de granulats marins, énergies marines renouvelables, extensions d'infrastructures, événements nautiques ou sportifs etc.), afin que l'animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informe les porteurs de projets sur la sensibilité du patrimoine naturel marin et les enjeux de conservation ; sur sollicitation, il peut être force de propositions auprès des services instructeurs dans les réflexions et les démarches en faveur de l'évitement et de la réduction des incidences de projets sur les enjeux de conservation du site ; - Participe aux Comités de suivi des projets afin de porter à connaissance les enjeux sur le site et leurs sensibilités aux pressions générées par les activités, lorsque les autorisations le prévoient ou que les structures animatrices sont invitées ; - S'informe et récupère les résultats des suivis environnementaux réalisés par les porteurs de projet et relatifs aux impacts observés sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; - S'informe et collecte les données de suivis environnementaux pour améliorer les connaissances sur l'état des enjeux sur le site et les interactions entre enjeux et activités ; - Restitue en COPIL les résultats de suivis réalisés par les gestionnaires portuaires et les porteurs de projets maritimes, situés dans ou à proximité du site Natura 2000. 					

Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none"> Tous habitats et espèces d'Intérêt Communautaire.
Activités concernées	<ul style="list-style-type: none"> Toute activité soumise à évaluation d'incidences Natura 2000 (par exemple : extraction de granulats, déminage, câbles...).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Evitement ou réduction de l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces et habitats du site ; Évolution du comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets vers une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Périmètre d'application	ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN).
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> DDTM ; OFB ; DREAL ; DIRM ; Prefecture maritime.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> Tout porteur de projet étant soumis à évaluation d'incidences N2000.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> Référentiels techniques Usages ; Conseil Scientifique de Façade MEMN.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; M16 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une veille sur les projets et usages ; 	

<ul style="list-style-type: none"> • Collecte les résultats de suivis environnementaux ; • Communication et sensibilisation sur les impacts des projets observés sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. • Favorisation d'une plus grande transparence des initiatives mises en œuvre par l'Etat, les gestionnaires portuaires et les industriels en faveur de la conservation des milieux marins ; • Restitution des suivis environnementaux au COPIL. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : <ul style="list-style-type: none"> ○ SP3 : Enveloppe de surface (= surface intersectée) du site situé dans des périmètres d'autorisation de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C7 : Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile ; • SR P4 : Rapport entre le nombre de sollicitations pour les dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000 auxquelles le gestionnaire a répondu et le nombre de sollicitation reçues par année civile ; • SR A1 : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPILs, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail) ; • SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs ; • SR A8 : Création sur le site internet reseau-manchemerdu nord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

OBJECTIF C : SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES A ENJEUX ET REPONDRE AUX ENJEUX DE CONNAISSANCES

Fiche M13				AMELIORER LES CONNAISSANCES ET SUIVRE LES HABITATS MARINS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000					
Priorité				Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3							
Objectif C				Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance					
Type de mesure				<ul style="list-style-type: none"> Étude et suivis scientifiques 					
Description de la mesure				<p>Les habitats présents sur le site supportent un certain nombre de fonctionnalités écologiques et présentent un état de conservation dont l'évaluation apparaît encore peu fiable dans l'état actuel des connaissances. Le développement d'indicateurs de l'état de conservation est pourtant essentiel pour la mise en œuvre du tableau de bord des sites Natura 2000 et pour évaluer les besoins en mesures de gestion et mesurer leur efficacité.</p> <p>En particulier, un suivi de l'effet des mesures réglementaires de gestion de la pêche professionnelle sur l'état de conservation des habitats sera réalisé selon l'approche Before After Control Impact (BACI). Il s'agira, en particulier, de caractériser l'état des habitats (i) avant (ou au début) de la mise en œuvre des mesures de gestion de la pêche dans un premier temps et (ii) après la mise en œuvre de celles-ci, selon une périodicité de 6 ans, afin de suivre leur efficacité à long terme. A cette fin, des données géophysiques (pour préciser les affleurements rocheux sur le haut-fond rocheux des Ridens) et biologiques et sédimentaires seront acquises.</p> <p>Tout d'abord, les connaissances sur les habitats seront améliorées en contribuant aux études et en suivant les travaux ou projets menés sur cette thématique. Cette contribution se traduit notamment par le suivi ou l'implication de la structure animatrice dans les projets comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme de Surveillance de la DCSMM sur les programmes thématiques Habitat benthique et intégrité des fonds : développement méthodologique et d'indicateurs ; La mise en place du DSF avec notamment la gestion des sites Natura 2000 en mer ; La définition d'un réseau de points de suivis permettant de mesurer l'évolution de l'état de conservation des habitats benthiques du site Natura 2000. Selon le principe d'une approche mutualisée inter directives, cette stratégie s'appuiera en priorité sur le (développement du) réseau de surveillance DCSMM. La mise en œuvre de couples pression/habitat dans le cadre de la DCSMM, voire de programmes de recherche. L'utilisation des données issues des suivis environnementaux à des fins d'amélioration de la connaissance des habitats et de leurs fonctionnalités sur les sites. <p>Les suivis des habitats permettront un retour d'expérience sur l'évolution de l'état de conservation en lien avec la réduction des pressions physiques engendrées par les arts trainants de fond (M1, M2) et des filets (M1).</p>					

	<p>Les connaissances sur les habitats pourront également être enrichies de manière « opportuniste » via des données issues de programmes de sciences participatives.</p> <p>Il s'agira également de coordonner la connaissance des zones fonctionnelles des espèces (des mammifères marins) à celle des espèces sur le site (liens avec les suivis nautiques, aériens, acoustiques et télémétrique). Une vigilance sera donc maintenue pour mettre en place des actions coordonnées ou pour bénéficier de la meilleure connaissance et utiliser les données acquises au travers d'autres programmes (DCSMM, suivis environnementaux...), afin d'améliorer la connaissance sur les habitats, les habitats fonctionnels et éventuellement identifier les interactions avec les activités humaines.</p>
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	<p>Tous habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OLT 1 : Ridens (1110 + 1170) ; • OLT 2 : Roches circalittorales (1170 + R09.01) ; • OLT 3 : Sables grossiers et graviers circalittoraux (dont dunes hydrauliques) (1110 + M08.01.02) ; • OLT 4 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sables moyens dunaires (dont dunes hydrauliques) (1110-2) ; ○ Sables et graviers infralittoraux appauvris à <i>Glycera lapidum</i> (1110 + M08.01.01.05).
Activités concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'espaces naturels
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances des zones fonctionnelles des espèces à enjeux sur le site ; • Amélioration des connaissances sur les interactions des zones fonctionnelles et des espèces avec les pressions présentes sur le site ; • Disposition d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats sédimentaires sur le site, et notamment du 1110 ; • Disposition d'indicateurs pour évaluer les effets et la pertinence des mesures de gestion ; • Disposition de connaissances suffisantes pour proposer et mettre en œuvre les mesures de gestion.
Périmètre d'application	ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN).
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL ; • DIRM.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Experts et scientifiques (ONG, Universités, associations, ...)
Projets et fiches connexes	

Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de surveillance et de mesures de la DCSMM ; • Campagnes scientifiques (IFREMER, ...).
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M14 : Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les mammifères marins (dont le Marsouin commun) ; • M15 : Améliorer les connaissances sur les espèces non-indigènes identifiées au sein du site Natura 2000.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à des projets déjà existants d'acquisition de connaissances ; • Développement de projets d'acquisition de connaissances. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	Indicateur d'état : <ul style="list-style-type: none"> • SECo 1 : Evolution des populations benthiques ; • SECo 2 : Evolution de la structure ; • SEH : Suivi de l'Etat de conservation des habitats, notamment en lien avec la réglementation des arts traînants de fond (M1, M2) et des filets (M1).
	Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C1 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis ; • SR C3 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ;

- **SR C4** : Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord ;
- **SR C5** : Nombre d'indicateurs élaborés et renseignés ;
- **SR C6** : Nombre de protocoles de suivi élaborés ou utilisés ;
- **SR C7** : Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile ;
- **SR C8** : Nombre de comptage ou d'observations réalisées ;
- **SR C9** : Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives ;
- **SR C10** : Nombre de données recueillies par les sciences participatives ;
- **SR C11** : Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives.

Fiche M14			AMELIORER LES CONNAISSANCES ET SUIVRE LES ESPECES MARINES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ET PLUS PARTICULIEREMENT LES MAMMIFERES MARINS (DONT LE MARSOUIN COMMUN)					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif C			Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances					
Type de mesure			Étude et suivis scientifiques					
Description de la mesure			<p>Il y a aujourd'hui un réel manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les cétacés ainsi que sur les interactions avec les activités humaines susceptibles d'impacter (de manière positive ou négative) ces espèces ou leurs habitats. Ces éléments sont un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion visant les espèces au large.</p> <p>Cette mesure vise donc à assurer le lien avec les programmes de recherche pour l'acquisition de connaissance et le développement d'indicateurs et d'outils d'aide à la gestion du site et à son évaluation. Cette action peut s'intégrer dans une stratégie d'acquisition de connaissances à l'échelle de la SRM Manche Mer du Nord.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'intégration du site et des problématiques soulevées dans les programmes de surveillance (DCSMM) et de recherche sur les espèces et les habitats ayant un enjeu identifié sur le site. - Réinvestir localement les nouvelles connaissances pour la définition des enjeux de gestion et des indicateurs d'état des connaissances et d'état de conservation et assurer un transfert de ces connaissances vers les acteurs. <p>1- Mammifères marins</p> <p>L'acquisition de connaissance s'appuiera sur différents outils et/ou programmes :</p> <p>A – Suivis existants dédiés à l'acquisition de connaissance en AMP ou dans le cadre de la DCSMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivis aériens de la mégafaune marine de PELAGIS – Campagnes SAMM et SCANS (programmation selon calendrier DCSMM/PDS) • Suivi aérien de la mégafaune marine de PELAGIS et du PNM EPMO – Campagne MAMO ; • Suivis nautiques de la mégafaune marine (mammifères marins, oiseaux marins et grands poissons) et des déchets flottants par les campagnes MEGASCOPE (campagnes CGFS et IBTS de l'IFREMER et PELAGIS) • Suivis par acoustique passive des cétacés (ENSTA) ; • Suivis télémétriques (CEBC – CNRS). 					

	<p>B - Projets en collaboration avec les porteurs de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivis aériens de la mégafaune marine (modalité de financement à définir) ; • Suivis nautiques de la mégafaune marine (modalité de financement à définir) ; • Suivis par acoustique passive (modalité de financement à définir) ; • Suivis télémétriques (modalité de financement à définir). <p>C – Programmes de sciences participatives Les connaissances sur les espèces marines pourront également être enrichies de manière « opportuniste » via des données issues de programmes de sciences participatives.</p> <p>D – Marsouin commun Le marsouin commun étant une espèce à enjeu fort sur le site, un effort de centralisation des connaissances et de veille sur les projets en lien avec cette espèce sont donc attendus.</p>
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	<p>Toutes espèces d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OLT 5 : Phoques <ul style="list-style-type: none"> ○ Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>) ; ○ Phoque veau-marin (<i>Phoca vitulina</i>). • OLT 6 : Cétacés <ul style="list-style-type: none"> ○ Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>).
Activités concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'espaces naturels
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances des zones fonctionnelles des espèces à enjeux sur le site ; • Amélioration des connaissances sur les interactions des zones fonctionnelles et des espèces avec les pressions présentes sur le site ; • Disposition d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des espèces de mammifères marins à enjeu fort ; • Disposition d'indicateurs pour évaluer les effets et la pertinence des mesures de gestion ; • Disposition de connaissances suffisantes pour proposer et mettre en œuvre les mesures de gestion.
Périmètre d'application	ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN).

Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Experts et scientifiques : ONG, Universités, associations, ...
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de surveillance et de mesures de la DCSMM ; • Campagnes scientifiques (IFREMER, ...).
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M4 : Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes ; • M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M10 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à des projets déjà existants d'acquisition de connaissances ; • Développement de projets d'acquisition de connaissances. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	<p>Indicateur d'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SECo 3 : Evolution des populations de phoques ; • SECo 4 : Evolution des fonctionnalités du site pour les phoques ; • SECo 5 : Evolution des populations de cétacés ; • SECo 6 : Evolution des fonctionnalités du site pour les cétacés ; • SEC : Suivi de l'Etat de conservation des Cétacés ; • SEP : Suivi de l'Etat de conservation des Phoques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C1 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis ; • SR C3 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ; • SR C4 : Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord ; • SR C5 : Nombre d'indicateurs élaborés et renseignés ; • SR C6 : Nombre de protocoles de suivi élaborés ou utilisés ; • SR C7 : Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile ; • SR C8 : Nombre de comptage ou d'observations réalisées ; • SR C9 : Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives ; • SR C10 : Nombre de données recueillies par les sciences participatives ; • SR C11 : Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives.

Fiche M15			AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES NON-INDIGENES IDENTIFIEES AU SEIN DU SITE NATURA 2000					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif C			Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> Étude et suivis scientifiques 					
Description de la mesure			<p>L'acquisition de connaissance s'appuiera sur différents outils et/ou programmes :</p> <p>A – Suivis dédiés à l'acquisition de connaissance en AMP ou dans le cadre de la DCSMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivis en cours d'élaboration ou de réalisation ; Observations d'ENI dans le cadre de programmes d'acquisition de connaissances dédiées sur les habitats. <p>B - Projets en collaboration avec les porteurs de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet Horizon Europe Blue4all, porté à l'échelle nationale par l'OFB (DFM MMN) ; Autres projets à identifier. <p>C – Programmes de sciences participatives</p> <p>Les connaissances sur les espèces marines pourront également être enrichies de manière « opportuniste » via des données issues de programmes de sciences participatives.</p>					
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			<ul style="list-style-type: none"> Espèces non-indigènes : <ul style="list-style-type: none"> Crépidule (<i>Crepidula fornicata</i>) ; Couteau américain (<i>Ensis lee</i>) ; Autres espèces possiblement identifiées. 					
Activités concernées			<ul style="list-style-type: none"> Gestion d'espaces naturels 					
Résultats attendus			<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances des ENI sur le site ; Disposition de connaissances suffisantes pour proposer et mettre en œuvre des mesures de gestion. 					

Périmètre d'application	ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • OFB (DFM MMN).
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • OFB
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ D02-OE01 Introduction d'ENI liée Introduction d'ENI liée à l'importation de faune et flore (ensemble des actions) ; ○ M011-NAT2 : Promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la limitation de la dissémination des espèces non indigènes envahissantes ; ○ M010-NAT1b : Contribuer à la veille et l'alerte sur les espèces non indigènes (ENI) dans le cadre du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes et améliorer la réglementation.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M9 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun ; • M11 : Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 ; • M13 : Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000.
Réalisation de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des projets déjà existants d'acquisition de connaissances (ex : Développement du Réseau ALIEN MER dans les HdF) ; • Tenir à jour la liste des ENI identifiées sur le site. 	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	Indicateur d'état :
	<ul style="list-style-type: none"> • SECo 7 : Evolution des ENI au sein du site.
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C1 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis ; • SR C3 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ; • SR C4 : Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord ;

- **SR C5** : Nombre d'indicateurs élaborés et renseignés ;
- **SR C6** : Nombre de protocoles de suivi élaborés ou utilisés ;
- **SR C7** : Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile ;
- **SR C8** : Nombre de comptage ou d'observations réalisées ;
- **SR C9** : Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives ;
- **SR C10** : Nombre de données recueillies par les sciences participatives ;
- **SR C11** : Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives.

OBJECTIF D : SOUTENIR LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL MARIN

Fiche M16			COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX LIES AUX SITES NATURA 2000 ET VALORISER L'IMPLICATION DES DIVERS ACTEURS DANS LA PROTECTION DU MILIEU MARIN					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif D			Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin					
Type de mesure			<ul style="list-style-type: none"> • Animation ; • Sensibilisation. 					
Description de la mesure			<p>L'objectif de cette mesure est de communiquer et de sensibiliser aux enjeux de conservation du site, aux objectifs de gestion du site ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter.</p> <p>Ceci concerne une pluralité d'acteurs : grand public, services de police et de l'environnement, usagers du site, etc.</p> <p>Dans un premier temps, une sensibilisation sur les mesures mises en place sera nécessaire (plaquette de communication / prospectus / animation du site web). L'animateur veillera également à soutenir et à s'intégrer à quelques animations phares et démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, en mettant à leur disposition un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000. Des opérations de sensibilisation et d'information pourront également être menées auprès des structures associatives du littoral.</p> <p>Les acteurs du secteur sportif, notamment les clubs de plongée, représentent des structures potentielles pour relayer l'information, la sensibilisation auprès du public et des pratiquants de loisirs sportifs sur le littoral. Elles peuvent contribuer à travers la diffusion d'outils de communication, la sensibilisation du public, la formation des encadrants ou l'organisation d'événements.</p> <p>L'animateur encouragera l'utilisation d'outils de communication tels que l'application Nav&Co, destinée aux plaisanciers pour la protection et conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Des actions de communication, d'information et de sensibilisation sont également réalisées par la Préfecture maritime dans le cadre du PSCM (Plan de Surveillance et de Contrôle pour la protection de l'Environnement Marin) à destination des équipes impliquées dans le contrôle et la surveillance de l'environnement marin, mais également de la chaîne sémaphorique.</p> <p>La pratique a prouvé que, de manière générale, les porteurs de projets (principalement les petites structures ou associatifs) ont du mal à trouver les informations nécessaires aux renseignements de leur évaluation d'incidence Natura 2000. Cette mesure vise à indiquer clairement sur le site internet (https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/comprendre-natura-2000-en-mer/evaluations-des-incidences) toutes les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Une attention particulière sera portée à la communication et diffusion de ces outils auprès des porteurs de projet et des services instructeurs.</p> <p>Des données afférentes au site Natura 2000 permettant aux porteurs de projets de réaliser leur évaluation d'incidence sont accessibles via le Système</p>					

	d'information sur le Milieu Marin (SIMM), sur le site www.milieumarinfrance.fr
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none"> Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Activités concernées	<ul style="list-style-type: none"> Toutes activités.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Encouragement et promotion des bonnes pratiques qui permettent de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; Promotion de l'usage des outils permettant la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment à destination des porteurs de projet mais également des services instructeurs ; Facilitation de l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 ; Amélioration de la perception, l'acceptation et la participation à la démarche Natura 2000 ; Évitement ou réduction de l'impact des travaux, aménagement ou projets sur les espèces et habitats du site ; Modification du comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Périmètre d'application	ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (FR 3102004)
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<ul style="list-style-type: none"> OFB (DFM MMN) ; CRPMEM Hauts de France.
Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> DREAL ; DDTM ; DIRM ; Préfecture maritime.
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> OFB (DSUED, DRAS, Centre de Ressources, USM) ; Gestionnaires des autres sites ; Associations ; Structures professionnelles ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Comités départementaux sportifs ; • Exploitants de bases nautiques ...
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Projets Européens ; • Programmes de sciences participatives (captures accidentelles, observations remarquables...); • Document Stratégique de Façade (DSF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ TOU-SPO-MEMN-02 : Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux des pratiques de loisirs nautiques.
Fiche(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • M1 : Réglementer les arts traînants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens ; • M2 : Réglementer les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux sur le secteur « Triangle de roche et blocs circalittoraux au nord des Ridens » en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significativement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées ; • M3 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces ; • M5 : Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramassage ; • M6 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; • M7 : Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 ; • M8 : Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes ; • M12 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL.
Réalisation de la mesure	
<p>L'objectif de cette mesure est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs des sites pour les inciter à une meilleure prise en compte de la richesse et de la fragilité des habitats et des espèces du site Natura 2000 ; • Diffuser la démarche au plus grand nombre afin que chacun puisse se l'approprier ; • Communiquer sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 ; • Communiquer sur la charte Natura 2000 ; • Valoriser les actions des usagers du site en faveur des enjeux de conservation et des objectifs de gestion. <p>Pour ce faire, différents moyens pourront être utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication (Flyers, Site web, Newsletter etc.) ; 	

- Événements (Conférences, Colloques, Réunions d'information, Stands d'animation) ;
- Formation aux enjeux de conservation et aux objectifs de gestion (acteurs locaux et services de police de l'environnement).

Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)

Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'état : /
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de pression : /
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR C1 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires ; • SR C2 : Nombre d'actions pilotes mises en œuvre ; • SR C7 : Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile ; • SR P3 : Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte / d'adoptions en fonction des retours reçus ; • SR A1 : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPIs, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail) ; • SR A4 : Nombre de rencontres avec les acteurs ; • SR A5 : Nombre d'opérations de communication menées ; • SR A6 : Nombre de supports édités (documents, panneaux etc.) ; • SR A7 : Nombre d'opérations d'information sur les programmes de sciences participatives ; • SR A8 : Création sur le site internet reseau-manchemerduord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

Tableau III : Récapitulatif des mesures

Ob-jectif	Intitulé objectif	Mesure	Intitulé mesure	Enjeux ciblés	Autres en-jeux	Priorité	Type de mesure	Activités concer-nées	Maitre d'ouvrage po-tentiel
OOA	Réduire les pressions exer-cées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	M1	Réglementer les arts traïnants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens	Ridens	/	1	Réglementaire	Pêche profession-nelle Pêche de loisir	État
		M2	Réglementer les arts traïnants de fond sur les habitats sensibles à enjeux au-delà des 3 milles marins en fonction de l'avancée des innovations technologiques sur les chaluts limitant significati-vement l'impact sur les habitats et les fonctions ciblées	Roche circalittorale (1170-R09.01)	/	1	Réglementaire	Pêche profession-nelle	État
		M3	Réduire les captures accidentelles de mammi-fères marins en partenariat avec les pêcheurs et avec l'ARP espèces	Mammifères marins	/	1	Études et suivis scientifiques Volontaire	Pêche profession-nelle Pêche de loisir	OFB CRPMEM
		M4	Intégrer les mesures réglementaires sur le site Natura 2000 aux différents plans de contrôle et relayer les besoins de contrôle auprès des ins-tances compétentes	Tous	/	1	Animation	Toutes	État OFB
		M5	Evaluer la présence des macrodéchets sur le site Natura 2000 et soutenir des actions de ramas-sage	Tous	/	3	Volontaire Animation	Toutes	OFB
		M6	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt	Tous	/	3	Volontaire	Toutes	Etat

		communautaire						OFB CRPMEM
	M7	Diffuser, compléter si nécessaire et promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000	Tous	/	2	Volontaire Animation	Toutes	OFB
OOB	M8	Animer le DOCOB en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes	Tous	/	1	Animation	Toutes	OFB
	M9	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	Tous	/	3	Animation	Toutes	OFB
	M10	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord du site pour les espèces et habitats à enjeux	Tous	/	1	Animation	Toutes	OFB
	M11	Participer aux politiques publiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	Tous	/	2	Animation	Toutes	OFB
	M12	Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL	Tous	/	1	Animation	Toutes	OFB
	OOC	M13	Améliorer les connaissances et suivre les habitats marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000	Habitats	/	1	Études et suivis scientifiques	Toutes
M14		Améliorer les connaissances et suivre les espèces marines d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et plus particulièrement sur les	Mammifères marins	Habitats d'espèces	1	Études et suivis scientifiques	Toutes	OFB

			mammifères marins (dont le Marsouin commun)						
	M15		Améliorer les connaissances sur les espèces non-indigènes identifiées au sein du site Natura 2000	Espèces non-indigènes	Habitats d'espèces	3	Études et suivis scientifiques	Toutes	OFB
OOD	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M16	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	Tous	/	1	Animation Sensibilisation	Toutes	OFB CRPMEM

Tableau V : Récapitulatif des indicateurs

Code suivi	Intitulé du suivi	Mesures concernées
Suivis de réalisation (SR)		
Réglementation		
SR R1	Mise en place de la réglementation	M1 M2 M10
SR R2	Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M4 par année civile	M1 M2 M4 M10
SR R3	Mise en place de mesures nécessaires pour réduire le risque de captures accidentelles le cas échéant au regard de l'ARP espèce menée en concertation	M3 M10
SR R4	Nombre de remontées des besoins de contrôle	M4 M10
Connaissance et Suivis		
SR C1	Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis	M3 M5 M9 M10 M13 M14

		M15
SR C2	Nombre d'actions pilotes mises en œuvre	M6 M10
SR C3	Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires	M5 M8 M9 M10 M13 M14 M15
SR C4	Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord	M10 M13 M14 M15
SR C5	Nombre d'indicateurs élaborés et renseignés	M10 M13 M14 M15
SR C6	Nombre de protocoles de suivi élaborés	M10 M13 M14 M15
SR C7	Nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement en fonction du nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 instruite, par année civile	M8 M10 M12 M13 M14

		M15
SR C8	Nombre de comptage ou d'observations réalisées	M5 M10 M13 M14 M15
SR C9	Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives	M10 M13 M14 M15
SR C10	Nombre de données recueillies par les sciences participatives	M10 M13 M14 M15
SR C11	Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives	M10 M13 M14 M15
Pressions		
SR P1	Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques d'interaction entre activités et espèces sur le site (ARP)	M3 M10
SR P2	Nombre d'actions de ramassage des déchets réalisées par les associations soutenues	M5 M10
SR P3	Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte, adoptions en fonction des retours reçus	M5 M6

		M7 M10
SR P4	Rapport entre le nombre de sollicitations pour les dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000 auxquelles le gestionnaire a répondu et le nombre de sollicitation reçues par année civile	M10 M12
SR P5	Nombre de mesures proposées répondant aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et d'interaction	M3 M10
SR P6	Nombre de participants au sein des différentes associations d'activités de loisirs au sein du site	M7 M10
Animation, Communication et Sensibilisation		
SR A1	Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent (COPILs, Réunions d'information Groupes thématiques, Groupes de Travail)	M7 M8 M9 M10 M11 M12
SR A2	Nombre de mesures de gestion validées	M3 M10
SR A3	Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales	M8 M9 M10 M11
SR A4	Nombre de rencontres avec les acteurs	M5 M6 M7 M8

		M9 M10 M11 M12
SR A5	Nombre d'opérations de communication menées	M5 M7 M8 M10
SR A6	Nombre de supports édités (documents, panneaux etc.)	M8 M10
SR A7	Nombre d'opérations d'information sur les programmes de sciences participatives	M7 M10
SR A8	Création sur le site internet reseau-manchemerdunord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000	M10 M12
Suivi de pression (SP)		
SP1	Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire à la mesure M1 et M2 (par année civile) liées à la réglementation ARP Habitats	M1 M2 M3 M4 M10
SP2	Nombre d'heures de pêche (pour les engins à risque) comptabilisées chaque année sur le site au travers de la donnée VMS	M1 M2 M3 M4

		M10
SP3	Enveloppe de surface (= surface intersectée) du site situé dans des périmètres d'autorisation de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 par année civile	M12
SPx	Evolution des usages sur le site (indicateurs à définir)	M3 M6 M10
SPy	Pressions générées sur les espèces d'intérêt communautaire (indicateurs à définir)	M5 M6 M10
Suivi d'Etat des connaissances (SECo)		
SECo 1	Evolution des populations benthiques	M10 M13
SECo 2	Evolution de la structure	M10 M13
SECo 3	Evolution des populations de phoques	M10 M14
SECo 4	Evolution des fonctionnalités du site pour les phoques	M10 M14
SECo 5	Evolution des populations de cétacés	M10 M14
SECo 6	Evolution des fonctionnalités du site pour les cétacés	M10 M14
SECo 7	Evolution des ENI au sein du site	M10 M15

Suivi d'Etat (évaluation de l'état de conservation de l'enjeu : habitats, mammifères marins)

SEH	Suivi de l'Etat de conservation des habitats, notamment en lien avec la réglementation des arts trainants de fond (M1, M2) et des filets (M1)	M1 M2 M5 M6 M10 M13
SEC	Suivi de l'Etat de conservation des Cétacés	M3 M5 M6 M10 M14
SEP	Suivi de l'Etat de conservation des Phoques	M3 M5 M6 M10 M14

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

A

AMP : Aires Marines Protégées
ARP : Analyse Risque Pêche

B

BioLit : programme national de science participative sur la biodiversité littorale
BioObs : Base pour l'Inventaire des Observations Subaquatiques

C

CACEM : Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin
CARTHAM : programme de cartographie des habitats marins
CE : Commission Européenne
CGFS : Channel Ground Fish Survey
CMNF : Coordination Mammalogique du Nord de la France
COFIL : COmité de PILotage
CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

D

DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFM MMN : Délégation de Façade Maritime Manche - Mer du Nord
DIRM : Direction Inter-Régionale de la Mer
DOCOB : DOcument d'OBjectifs
DRAS : Direction Recherche et Appui Scientifique de l'OFB
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSF : Document Stratégique de Façade
DSUED : Direction SURveillance, Evaluation, Données de l'OFB

E

ENI : Espèces Non-Indigènes
ERC : Eviter, Réduire, Compenser

G

GT : Groupe de Travail ou Groupe Thématique

H

HdF : région Hauts-de-France

I

IBTS : International Bottom Trawl Survey
IFREMER : Institut Français pour la Recherche et l'Exploitation de la MER

M

MEMN : Manche Est - mer du Nord
MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

O

OCEAP : Observatoire des petits Cétacés par Acoustique Passive en Manche est et mer du Nord
OE : Objectif environnemental
OFB : Office Français de la Biodiversité
OLT : Objectifs à Long Terme
OO : Objectifs Opérationnels
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

P

PAMM : Plan d'Action pour le Milieu Marin
PIRCP : Plan Inter-Régional de Contrôle des Pêches
PNM EPMO : Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
POLMAR : POLLution MARitime
PREMAR : Préfecture Maritime
PSCPEN : Plan de Contrôle et de Surveillance de l'Environnement Marin

S

SAMM : Survol Aérien de la Mégafaune Marine
SCAM : Service du Contrôle des Affaires Maritimes (DIRM)
SCANS : Small Cetaceans in European Atlantic waters and the North Sea
SD : Service Départemental
SML : Service Mer et Littoral de la DDTM
SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SRM : Sous-Région Marine

U

UMS Patrinat : Unité Mixte de Service Patrimoine Naturel
ULAM : Unité Littorale des Affaires Maritimes

V

VMS : Vessel Monitoring System

Z

ZPS : Zone de Protection Spéciale (DO)
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (DHFF)

ANNEXE 1

Tableau A : Correspondance entre les objectifs opérationnels discutés en GT (03/12/2019) et les objectifs opérationnels proposés en 2025

Code 2025	Objectif opérationnel 2025	Code 2019	Objectif opérationnel 2019
OO A	Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	OO1	Réduire les pressions physiques exercées par la pêche sur les Ridens et les roches circalittorales du site Natura 2000
		OO2	Réduire les pressions physiques exercées par la pêche sur les dunes hydrauliques et les fonds meubles
		OO3	Réduire les captures accidentelles de mammifères marins, en particulier de Marsouin commun
		OO4	Réduire les apports et la présence de déchets en mer au sein du site Natura 2000
OO B	Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages	OO9	Animer le Docob en coordination avec les gestionnaires des aires protégées adjacentes
		OO10	Articuler les actions du Docob avec les autres politiques publiques, en particulier la DCSMM
OO C	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance	OO5	Améliorer les connaissances sur les habitats marins du site Natura 2000 et leurs dynamiques
		OO6	Suivre les espèces non-indigènes identifiées au sein des habitats marins
		OO7	Contribuer à l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins, en particulier sur le Marsouin commun
OO D	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	OO8	Faire connaître les enjeux de conservation du site Natura 2000, les objectifs et les mesures de gestion auprès des usagers et des acteurs locaux, les sensibiliser aux bonnes pratiques et les former

Légende OO :

Protection
Restauration
Connaissance /suivis
Communication
Veille

ANNEXE 2



Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 549 -2024/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par ENV/PEM 3

sec.aem@premar-manche.gouv.fr



Préfecture du Pas-de-Calais

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Le préfet du Pas-de-Calais,

à

destinataires *in fine*

OBJET : arbitrage des mesures de gestion de la pêche professionnelle embarquée sur les sites Natura 2000 « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ».

RÉFÉRENCES : a) lettre n° 0-2943-2023/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP du 14 février 2023 relative au compte-rendu de la réunion de relance des travaux Natura 2000 dans le pas de Calais ;
b) avis n° 23-020 l'IFREMER du 24 mai 2023 ;
c) courriers du CRPMEM des 28 février et 20 décembre 2023 relatifs aux mesures de gestion sur les sites Natura 2000 « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ».

ANNEXE : une annexe.

Fin 2018, à la suite de la présentation des résultats de l'analyse de risques de porter atteinte aux sites Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle cités en objet, l'Office français de la biodiversité (OFB) a proposé une série de mesures réglementaires de gestion.

Ces propositions ont fait l'objet d'une concertation avec l'OFB et le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France et ont abouti au constat que si certaines mesures faisaient consensus, d'autres nécessitaient un arbitrage.

Cet arbitrage a été rendu le 18 janvier 2023 avec les parties prenantes (CRPMEM, OFB, services de l'Etat) et a fait ressortir que concernant les mesures relatives aux secteurs « triangle de roche et blocs circalittoraux » (site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ») et « zones au-delà 3 milles nautiques » (site « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez »), celles-ci devaient recueillir l'avis de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), afin notamment d'expertiser la compatibilité de certains gréements dotés de la technologie « ROCK HOPPER » à partir de la documentation technique fournie par le CRPMEM.

L'avis de l'IFREMER formulé le 24 mai 2023 cité en référence b), ainsi que le courrier du CRPME du 20 décembre 2023 visé en référence c), permettent aujourd'hui de retenir des mesures de gestion adaptées aux objectifs de conservation recherchés et détaillées en annexes. Elles seront insérées dans le document d'objectif des sites concernés.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 21 février 2024

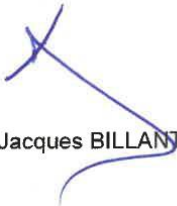
Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,
Le vice-amiral d'escadre Marc Véran,
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
commandant la zone et l'arrondissement maritimes
de la Manche et de la mer du Nord


Marc VÉRAN

VAE Marc Véran Date : 2024.02.21
11:46:19 +01'00'

À Arras, le 14 MARS 2024

Le préfet du Pas-de-Calais,


Jacques BILLANT

ANNEXE I

Mesures de gestion de la pêche professionnelle pour les sites Natura 2000 « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas de Calais »

Sites « Cap Gris-Nez - Récifs Gris-Nez Blanc-Nez »	
Secteurs « Les Wardes » Secteur retenu pour une labélisation en « zone de protection forte »	Interdiction de la pêche aux arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) Interdiction la pêche aux filets (GNC, GNS, GND, GTN, GTR, GEN)
Secteur « zone rocheuse entre Audresselles et Cap Gris-Nez »	Interdiction de la pêche aux arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) Interdiction de la pêche aux filets (GNC, GNS, GND, GTN, GTR, GEN) de janvier à mai uniquement
Secteur « zones des 3 milles nautiques »	Interdiction de la pêche aux arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) selon le cadre du plan d'action (mesure D01-HB-OE06-AN2) du document stratégique de façade au plus tard au 1 ^{er} juillet 2026
Secteur « zones au-delà 3 milles nautiques »	Interdiction des arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) pour les gréements exerçant une pression supérieure à 10mbar, selon la méthodologie nationale ARP Habitats
Site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »	
Secteur « Les Ridens – zone cœur » Secteur retenu pour une labélisation en « zone de protection forte »	Interdiction des arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) Interdiction aux filets (GNC, GNS, GND, GTN, GTR, GEN) Maintien de l'usage des casiers à crustacés et à bulots. Maintien de l'usage des casiers à crustacés et à bulots. Le nombre maximum de casiers posés sur le fond dans ce secteur ne devra pas dépasser 4200 ¹
Secteur « Les Ridens – zone tampon » Secteur retenu pour une labélisation en « zone de protection forte »	Interdiction des arts trainants de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles)
Secteur « triangle de roche et blocs circalittoraux au-dessus des Ridens »	Interdiction des arts trainants de fond (chaluts et dragues) (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles) pour les gréements exerçant une pression supérieure à 10mbar, selon la méthodologie nationale ARP Habitats

¹ Seuil établi à partir des 7 navires caseyeurs identifiés lors du diagnostic socio-économique initial ayant servi à l'évaluation des risques (ARP).

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES

- Office Français de la biodiversité / délégation de façade Manche-Mer du Nord
- M. le président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France

COPIES

- PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE
- DREAL HAUTS-DE-FRANCE
- DML 62/80
- DIRM MEMN
- Madame la directrice de l'eau et de la biodiversité
- archives (AEM n° 3.2.9.0 – chrono).